

# **CHAPITRE 11**

---

Plan d'urgence

## **11 PLAN D'URGENCE**

Intersan s'est doté d'un plan d'urgence pour les opérations de son site de Sainte-Sophie. La table des matières du plan d'urgence d'Intersan est incluse à l'annexe L.

Ce plan d'urgence présente le plan des installations, les responsabilités du personnel, les procédures d'évacuation à suivre en cas d'urgence, les ressources humaines à contacter ainsi que les ressources matérielles disponibles sur place.

Il est à noter que diverses mesures préventives ont été mises en place au site de Sainte-Sophie pour éviter les accidents, les fuites, les déversements ou toute autre situation d'urgence. Ces mesures comprennent les inspections régulières, où les points critiques sont relevés, l'entretien préventif, l'isolement, le confinement et les barrières, le contrôle des activités des contractants, l'utilisation de système de communication mobile, l'utilisation d'équipements et de fourniture de nettoyage.

### **11.1 Procédures d'urgence**

Les procédures d'évacuation et d'intervention d'urgence élaborées pour le site de Sainte-Sophie couvre les opérations suivantes :

- Collecte de déchets solides;
- Centre de récupération des matériaux;
- Systèmes d'énergie reliés aux centres de déchets;
- Centre de transfert et de transbordement;
- Sites d'enfouissement;
- Activités de nettoyage et d'entretien;
- Activités des contractants.

Ces procédures visent à faciliter la bonne marche des interventions d'urgence lors de situations incontrôlables, dont :

- Explosion;
- Incendie;
- Émission et fuite de gaz naturels;
- Déversement accidentel de produits pétroliers ou de produits chimiques;
- Blessures multiples et décès;
- Problème informatique;
- Panne électrique;

- Coupure de carburant;
- Manifestation civile;
- Alerte à la bombe;
- Désastres naturels (inondation, tremblement de terre, tornade/ouragan, verglas).

Les plans d'intervention en cas de déversement ont notamment été élaborées de façon à satisfaire les exigences suivantes :

- a) Contrôle au point d'origine pour arrêter le déversement;
- b) Retenue du matériel relâché afin d'éviter tout déplacement vers les drains de planchers, les drains pluviaux, la terre, les puits d'eau et les zones sablonneuses de filtration, les fossés, les voies d'eau, les systèmes de drainage et autres zones;
- c) Nettoyage et élimination des déchets déversés;
- d) Redressement de la situation et restauration du site.

Par ailleurs, des directives spécifiques ont été préparées pour l'arrêt des services d'utilités et des équipements. Ces directives concernent la mise hors service de la chaudière, des machines et des chariots élévateurs ainsi que la coupure de l'arrivée de gaz naturel, de l'arrivée de propane, de l'alimentation électrique, de l'alimentation en eaux ou d'arrêts des ventilateurs.

## **11.2 Équipe d'intervention**

Une équipe de coordination des mesures d'urgence (ECMU) a été mise en place au site de Sainte-Sophie pour intervenir le plus rapidement possible en cas de situation d'urgence. Cette équipe est constituée d'un coordonnateur de mesures d'urgence, d'un comité de contrôle et de responsables de groupes fonctionnels et organisationnels (ex. : site, garage, administration, service à la clientèle).

Lors de situation incontrôlable, le rôle du comité de contrôle consiste à :

- déterminer s'il y a une situation d'urgence;
- désigner les quartiers d'opération;
- procéder à l'évacuation générale;
- communiquer immédiatement la situation au coordonnateur des mesures d'urgence ainsi qu'aux cadres supérieurs;

- coordonner les opérations d'urgence;
- fournir les premiers soins aux blessés.

Les responsables de groupes doivent quant à eux émettre des directives claires lors de l'évacuation d'urgence et procéder au décompte du personnel et des visiteurs au lieu de rassemblement.

Le personnel du garage et du site de Sainte-Sophie formé pour l'extinction de feu est appelé à intervenir lors de petits feux contrôlables ou lors de déversements mineurs. Par contre, en cas de situation d'urgence majeure, le ECMU fera appel à des ressources externes tels que les pompiers de la Municipalité de Sainte-Sophie, en cas d'incendies majeures ou d'explosion, ainsi qu'à des firmes spécialisées aptes à répondre à la situation d'urgence identifiée.

## **11.3      *Ressources humaines et matérielles***

### 11.3.1      Ressources humaines

La liste des principaux intervenants à contacter en cas d'urgence est incluse dans le plan d'urgence. Cette liste comprend notamment les numéros de téléphone du personnel responsable de Intersan, des ressources externes (ex. pompiers, policiers, hôpitaux, cliniques, Canutec, ministères de l'environnement, sécurité civile, travaux publics de Sainte-Sophie, etc.) et des fournisseurs locaux et régionaux de services d'urgence dont les entreprises de récupération de matières dangereuses, les entreprises de service en électricité, plomberie, informatique, hydraulique, etc.

### 11.3.2      Ressources matérielles

Les ressources matérielles disponibles au site de Intersan pour une intervention d'urgence comprennent notamment un camion citerne, un système d'extinction d'urgence pour les réservoirs et les véhicules, du matériel de nettoyage pour les fuites et déversement, un système d'alarme, un système de communication, un poste de premiers soins et une salle d'urgence.